

CONTRAT DE PRÊT D'ARGENT (le cas échéant, ajouter À COÛT ÉLEVÉ)
(LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR, ART. 115)

Date:

(date de la conclusion du contrat)

Lieu:

(lieu de la conclusion du contrat)

.....
(nom du commerçant)

.....
(adresse du commerçant)

.....
(Le cas échéant, adresse technologique du commerçant)

.....
(Le cas échéant, numéro de permis du commerçant)

.....
(nom du consommateur)

.....
(adresse du consommateur)

1. Capital net \$

2. Intérêt \$

3. Autres composantes des frais de crédit \$

4. Total des frais de crédit pour toute la durée du prêt \$

5. Obligation totale du consommateur \$

6. Taux de crédit ===== %

(Lorsque le capital est versé en plusieurs avances, le montant et la date de toute avance faite ou à faire au consommateur ou la manière de déterminer ce montant et cette date :
.....)

Le présent contrat est conclu pour une durée de

Date à laquelle les frais de crédit commencent à courir (ou manière de déterminer cette date) :
.....

L'obligation totale du consommateur est payable à (adresse) en (nombre) versements différés de \$ le (nombre) jour de chaque mois consécutif à compter du (*date d'échéance du premier versement*) et un dernier versement de \$ le (*date d'échéance du dernier versement*)

(Le cas échéant, mentionner la nature des contrats optionnels, les frais demandés pour ces contrats ou la manière de déterminer ces frais et le droit du consommateur à la résiliation de ces contrats.)

(Le cas échéant, mentionner l'existence et l'objet de toute sûreté fournie par le consommateur pour garantir l'exécution de ses obligations.)

Le commerçant exécute son obligation principale lors de la conclusion du présent contrat

- Oui
- Non

si « non »,

le

(*date de l'exécution de l'obligation principale du commerçant*)